

Chacun des postulants sollicitant son admission est présumé accepter *ipso facto* le principe directeur de toutes les affaires de la société, c'est-à-dire le désir de pratiquer la probité en affaires, la justice et l'économie dans la production et l'échange:—

1. Par l'abolition de la malhonnêteté commerciale, soit:
  - (a) *directe*; en déguisant sciemment, soit la nature, soit la valeur de l'objet produit ou vendu; ou
  - (b) *tacite*; en dissimulant à l'acheteur un fait connu du vendeur et qui permettrait à l'acheteur de juger de la valeur de l'objet acheté.
2. Par la conciliation des intérêts antagonistes du capitaliste, de l'ouvrier et de l'acheteur, au moyen de la division équitable entre eux des bénéfices réalisés.
3. En évitant les conséquences fâcheuses de la concurrence dérégulée.

L'Union est gouvernée par un congrès constitué par les délégués des associations affiliées. Ce congrès créa un conseil de gestion pour administrer les affaires générales de l'Union et des offices régionaux pour s'occuper de leurs propres districts. M. Sam Carter, de Guelph, fut le premier président de l'Union et M. George Keen, de Brantford, son premier secrétaire. M. Carter occupa ses fonctions jusqu'en 1921 et eut pour successeur M. W. C. Good. M. Keen, secrétaire honoraire, devint aussi rédacteur du "Canadian Co-operator," en octobre 1909, consacrant autant de temps que possible aux intérêts de l'Union. En mai 1918, M. Keen fut amené à se consacrer exclusivement à cette tâche; de plus une commission fut formée pour l'aider à organiser de nouvelles sociétés et conseiller les associations dans l'embarras.

L'Union coopérative organisa des congrès en 1911, 1915, 1921, 1922 et 1924, auxquels assistèrent des délégués de nombreuses sociétés, notamment de Guelph, Ottawa, Brantford, Preston, Hamilton, Woodstock, Stratford, Georgetown, Palmerston, Toronto, Port Rowan, Newmarket et Englehart dans l'Ontario, Magog, Valleyfield et Lachine dans Québec, Glace Bay dans la Nouvelle-Ecosse. Par les travaux de son secrétaire, par la propagande de son organe "the Canadian Co-operator" et par ses congrès, l'Union s'est efforcée d'instruire la population, au regard de l'organisation et de la gestion des magasins coopératifs. Les fondations de l'Union sont suffisamment larges pour embrasser les sociétés de producteurs aussi bien que les organisations de consommation; aussi l'Union a-t-elle fait prévaloir la nécessité de se procurer comme organisateurs et gestionnaires de ces deux formes d'association, des hommes qui sont non seulement des administrateurs capables mais aussi des théoriciens de la coopération, animés du zèle de l'apostolat.

**Fédération canadienne des guildes coopératives féminines.**—Les femmes ne pouvaient rester étrangères au mouvement coopératif, puisque les ménagères sont immédiatement intéressées à la qualité et au bon marché des provisions du ménage; c'est ce qui explique la création de sections féminines dans les associations coopératives. Selon l'exemple des sociétés coopératives de la Grande-Bretagne, plusieurs guildes féminines ont été formées au Canada et groupées en une fédération en 1922, lors d'une conférence qui fut tenue à Woodstock. En mai 1923, cette organisation fut achevée, ses dirigeantes élues et une constitution lui fut donnée, modelée sur celle des guildes coopératives des femmes d'Angleterre.

**Autres organisations fédératives.**—Les sociétés coopératives de l'Alberta ont organisé en 1923 une ligue coopérative; depuis lors, assistèrent à ses conférences annuelles, des délégués des associations de Bentley, Calgary, Crossfield, Eckville, Edgerton, High River, Killam, Mannville, Nanton, Penhold, Red Deer et Wetaskiwin.